

Développement durable et solidaire



GUIDE DES BONNES PRATIQUES





Sommaire

Environnement

Déchets	4
Eau et énergie	6
Déplacements	9

Economie

Achat durable et solidaire	11
----------------------------	----

Social

Ensemble, pour un travail solidaire	14
-------------------------------------	----

Gouvernance

Participation, transversalité, évaluation	17
Circulation de l'information	20



Sites utiles concernant le développement durable

22

Un guide des bonnes pratiques pour mieux agir ensemble

Le 20 octobre 2003, le Conseil général de l'Essonne adoptait son Agenda 21 départemental : 120 engagements pour bâtir une Essonne durable et solidaire. Ainsi, le Conseil général s'impliquant pleinement dans la démarche du développement durable, souhaite concilier le développement économique de notre département, la justice sociale et le respect de notre environnement.

Pour y parvenir, l'un des premiers objectifs de l'agenda 21 veut faire de notre administration une collectivité exemplaire :

- réaliser des économies d'eau et d'énergie,*
 - améliorer la gestion de nos déchets,*
 - rendre nos déplacements moins polluants,*
 - réfléchir à nos pratiques d'achats,*
 - mais également mieux accueillir le public, l'informer ou le consulter, l'écouter,*
- ... tels sont les changements à amorcer.*

Ils concernent bien sûr les élus et les politiques votées, mais aussi notre administration départementale et ses manières de travailler, et enfin chacun d'entre nous dans nos pratiques quotidiennes. Pour progresser, tout le monde doit y mettre du sien !

*Ce Guide des bonnes pratiques liste une première série de changements à opérer par l'administration et propose des engagements individuels pour chacun d'entre nous visant à rendre notre monde agréable à vivre et notre administration soucieuse des personnes et de l'environnement. Il a été élaboré par un groupe de travail composé de personnes issues de différents services. Il n'est ni exhaustif, ni parfait. Mais pour avancer, **il a besoin de vous : à vous désormais de vous en emparer, de le compléter et de le faire vivre.***

Nous comptons sur votre mobilisation et votre participation.

Michel Berson
Président du Conseil général
de l'Essonne

Gilles du Chaffaut
Directeur général
des services départementaux

DÉCHETS

Jeter moins, trier plus

Définitions

Déchet :

est considéré comme déchet au sens de la loi, tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation ; toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Prévenir ou guérir ?

La question ne se pose pas : la prévention de la production des déchets et de leur nocivité est la seule vraie priorité. Pour cela, industriels, collectivités et consommateurs ont un rôle à jouer.

Leurs outils ?

L'analyse des cycles de vie des produits fabriqués, pour les industriels ; les choix politiques et réglementaires, pour les élus ; des valeurs éco citoyennes dans les caddies des consommateurs ; dans nos caddies !

*Chaque Essonnien produit chaque année plus de **500 kg** de déchets, soit près de **1,4 kg** par jour ! Ceci représente, à l'échelle du département, plus de **600 000 tonnes** d'ordures ménagères à éliminer. Un salarié produit **80 kilos** de déchets par an. Un volume considérable...*

C'est pourquoi, il nous faut absolument adopter le tri sélectif et limiter notre consommation d'emballages. Car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

» Rappel : les engagements de l'Agenda 21 départemental

4 engagements seront mis en œuvre pour prévenir la production de déchets et développer une politique globale en matière de déchets : 104* - Politique départementale de réduction et valorisation des déchets, 105 - Réflexion sur l'incinération et la valorisation, 106 - Ressourcerie - recyclerie, 107 - Publication de conseils futés.

■ PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS

Programmation 2005 : programmer les photocopieuses en recto/verso par défaut ; diminuer le nombre d'éditions de plaquettes d'information et de documents de communication ; signaler sur toutes les éditions papier le geste du tri, réduire le volume des éditions non distribuées à 1 % des impressions ; réduire le tonnage de papier consommé par les services départementaux, utiliser davantage le papier recyclé.

■ RECYCLER ET VALORISER LES DÉCHETS

Programmation 2005 : doter chaque agent d'une corbeille spécifique à papier ; récupérer les cartouches d'encre et les recycler ; faire reconditionner et redistribuer le matériel informatique déclassé ; donner le mobilier usager à des associations ; valoriser les déchets d'espaces verts.

* numéro de l'engagement





Aujourd'hui

- » Est-ce que je lis les mails que je reçois sur mon écran d'ordinateur avant d'imprimer ceux qui sont importants?
- » Est-ce que je réutilise les chemises, sous chemises, classeurs?
- » Est-ce que j'imprime en recto verso?
- » Est-ce que les quantités de documents à imprimer correspondent à des besoins réels?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire ?

- » Éviter le gaspillage du papier et des fournitures mis à ma disposition par la collectivité.
- » Réutiliser les fournitures dès que possible.
- » Trier les produits valorisables (papiers, piles, cartouches d'encre...).
- » Éviter les stocks superflus.

EAU – ENERGIE

Economiser et préserver les ressources naturelles

Définitions

L'eau :

elle est reconnue patrimoine commun de l'humanité, au même titre que les énergies fossiles principalement utilisées dans les pays développés pour se chauffer, se nourrir ou se déplacer. Elles sont des ressources naturelles épuisables. Il convient donc de les préserver et d'en limiter la consommation.

La Haute qualité environnementale (HQE) :

elle est en quelque sorte le prolongement du développement durable vers l'univers des bâtiments, elle «consiste à maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable»¹.

*Dans notre pays où un simple geste suffit pour obtenir de **l'eau** à volonté, allumer la **lumière**, augmenter le **chauffage** ou au contraire la climatisation, nous avons tendance à oublier que l'eau comme les énergies fossiles sont des **ressources fragiles et épuisables**. D'ici 25 ans, 2/3 de la population mondiale devrait manquer d'eau. Quant au prix des énergies fossiles (gaz, pétrole), il est en hausse et cette tendance va se renforcer. Aussi, économiser et préserver nos ressources en eau et en énergie est une nécessité... qui dépend de notre vigilance : à titre d'exemple, une chasse d'eau qui fuit ou un robinet qui goutte, c'est plusieurs dizaines de tonnes d'eau ainsi gaspillées.*



» Rappel : les engagements de l'Agenda 21 départemental

4 engagements visent à économiser la consommation d'eau et d'énergie, et à promouvoir le passage aux énergies renouvelables : 16 - Rendre durables toutes les constructions et ouvrages départementaux en intégrant des critères de Haute qualité environnementale et de participation dans la conduite des projets, 20 - Réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux, 87 - Lancement d'un plan Energies renouvelables, 88 - Mise en place d'une démarche de Haute qualité environnementale dans tous les chantiers de constructions départementales.

■ MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

Programmation 2005 dans les bâtiments départementaux : remplacer progressivement les robinets simples par des robinets à pression, à économiseur d'eau ou à «mousseurs» (injection d'air en même temps que l'eau coule pour diminuer la consommation d'eau) ; les chasses d'eau par un système à deux vitesses ; les bonbonnes d'eau en plastique par des distributeurs d'eau réfrigérée connectés aux canalisations d'eau potable.

■ ORGANISER UNE GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Programmation 2005 : réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments détenus par le Département (100 sites en 2005), programmer la réalisation des travaux de maîtrise de l'énergie (isolation des fenêtres...).

■ ENVISAGER LE PASSAGE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Programmation 2005 : mettre en place un plan énergies renouvelables (embauche d'un ingénieur énergies renouvelables et lancement d'une étude sur ce thème en Essonne).

■ LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

Programmation 2005 : prévoir dans les constructions départementales une gestion séparative des eaux (pluviales, usées, propres) ; écogérer les espaces verts du Département, utiliser des apports organiques.

■ DÉVELOPPER LA HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Programmation 2005 : développer la démarche de Haute qualité environnementale dans toutes les constructions et grosses réhabilitations des bâtiments départementaux.





Aujourd'hui

- » Est-ce que j'éteins la lumière quand je sors de mon bureau (salles de réunion, toilettes...)?
- » Est-ce que j'éteins mon ordinateur et son écran systématiquement en fin de journée?
- » Est-ce que je ferme le robinet d'eau dès que je n'en ai plus l'utilité?
- » Est-ce que je signale les fuites d'eau dans les toilettes?
- » Est-ce que je songe à aérer mon bureau lorsque c'est possible? Est-ce que je n'oublie pas de fermer les fenêtres en partant du travail?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire?

- » Economiser l'énergie (électricité et chauffage).
- » Ne pas gaspiller l'eau.

DÉPLACEMENTS

Se déplacer propre

Définitions

Véhicule propre :

c'est un véhicule qui préserve l'environnement en limitant l'émission de polluants. Par exemple, véhicules électriques ou GPL. Le champion est le vélo !

Covoiturage :

il consiste à s'entendre à plusieurs pour n'utiliser qu'un véhicule. Tandem compris...

Plan de déplacements d'une entreprise (ou d'une administration) :

il vise à réduire les déplacements individuels en jouant sur les horaires et l'organisation de transports collectifs. Il facilite les circulations douces.

2 700 agents se déplacent chaque jour (ou presque) de leur domicile à leur lieu de travail, des centaines d'agents sillonnent l'Essonne pour leurs besoins professionnels, plusieurs centaines de véhicules administratifs circulent : cela en fait des kilomètres ! Réduire l'utilisation systématique de la voiture individuelle en encourageant les modes de transports moins polluants (bus, RER, covoiturage, vélo ou marche à pied), tel est l'objectif de ce volet «déplacement».

🔁 Rappel : les engagements de l'Agenda 21 départemental

Les déplacements constituent un axe prioritaire : 10 engagements visent un développement diversifié et de qualité des modes de déplacements, 6 autres engagent à partager la voirie et 6 incitent à l'innovation pour des transports publics propres. Sans oublier l'engagement 14 – Renouvellement progressif de la flotte départementale par des véhicules propres.

■ LIMITER LES POLLUTIONS

Programmation 2005 : renouveler progressivement le parc automobile départemental par des véhicules propres (GPL notamment) ; inciter les collèges à se doter de véhicules propres ; former les conducteurs à la conduite économique et non polluante.

■ FAVORISER LES MODES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET DOUX

Programmation 2005 : encourager la pratique du covoiturage et mettre au point une bourse de covoiturage ; encourager l'utilisation du vélo, installer des parcs à deux roues sur les parkings du Département, expérimenter l'utilisation de vélos électriques ; développer un plan de déplacements de l'administration départementale et encourager l'utilisation des transports en commun.



Aujourd'hui

- » Pour aller à une réunion, y a-t-il un véritable gain de temps à prendre ma voiture ? Ai-je contacté les autres participants pour s'y rendre ensemble ?
- » Est-ce que je peux aller au travail avec un collègue qui habite à proximité de chez moi ?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable ?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire ?

- » Utiliser de préférence les transports en commun.
- » Favoriser le covoiturage.
- » Se concerter pour les déplacements professionnels.
- » Eviter les déplacements inutiles.
- » Découvrir les vertus de la marche ou du vélo.

ACHAT DURABLE ET SOLIDAIRE

Privilégier des «achats publics responsables»

Définitions

Commerce éthique :

il s'adresse aux acteurs des filières classiques de l'économie de marché (entreprises, syndicats, acheteurs, distributeurs) et vise à faire progresser et respecter les droits sociaux fondamentaux : interdiction du travail forcé, interdiction de l'exploitation des enfants, respect de la liberté d'organisation, non discrimination, rémunération au moins équivalente au salaire minimum vital – ou légal lorsqu'il existe – respect des règles concernant la santé et la sécurité au travail, la durée maximale du travail et la rémunération des heures supplémentaires...

Commerce équitable :

il vise à garantir un revenu décent aux producteurs (particulièrement issus des pays du Sud).

Clause d'insertion sociale dans les marchés publics :

elle vise notamment à favoriser l'accès à l'emploi de populations défavorisées.

Clause environnementale :

elle vise à faire de la défense de l'environnement un critère de choix des produits et prestations achetés.

*Une «politique d'achats publics responsables» vise à se soucier des impacts de la commande publique du Département. L'achat public des collectivités territoriales représente en effet **14 % du PIB** national. Son poids est donc très important, non seulement par son poids économique et financier, mais aussi par ses conséquences environnementales et sociales. Il convient donc d'intégrer dans nos démarches et pratiques d'acheteur, les préoccupations environnementales (économie d'énergie, réduction de la pollution, préservation des ressources) et sociales (respect du droit du travail et des droits de l'Homme, promotion de l'emploi, insertion professionnelle).*



» Rappel : les engagements de l'Agenda 21 départemental

3 engagements visent à promouvoir une politique d'achats responsables : 19 - Adoption d'une charte éthique des achats publics responsables, 21 - Privilégier les bois éco-certifiés dans les commandes et appels d'offres du Département, 78 - Développer les initiatives en faveur du commerce équitable.

■ PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Programmation 2005 : ne plus acheter de produits issus de bois rares, privilégier l'achat de bois éco-certifiés (labels FSC et PEFC ou équivalents) ; privilégier l'achat de produits éco-labellisés (NF environnement, éco-label européen) ainsi que les produits recyclés et recyclables ; réfléchir aux alternatives existantes en matière de produits polluants, dangereux et/ou toxiques (produits phytosanitaires, produits d'entretien, solvants, peintures, colles).

■ SOUTENIR L'EMPLOI DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Programmation 2005 : introduire des clauses sociales dans les marchés publics pour favoriser l'emploi des publics en difficulté (notamment les marchés de travaux).

■ DÉFENDRE LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Programmation 2005 : adopter une charte éthique des achats publics responsables.

■ PROMOUVOIR UN COMMERCE ÉQUITABLE

Programmation 2005 : favoriser l'achat de produits labellisés «commerce équitable» (café, cadeau de Noël des agents, petits-déjeuners) et sensibiliser (expositions, films...).

■ DÉPENSER MOINS OU DÉPENSER MIEUX

Programmation 2005 : établir des cahiers des charges précis et assurer la publicité des commandes du Département (même en deçà des seuils légaux : marchés à procédure adaptée, règle des trois devis).





Aujourd'hui

- » Ai-je bien considéré l'ensemble des offres disponibles avant de réaliser les achats ?
- » A qualité égale, ai-je bien choisi le produit qui respecte le mieux l'environnement ?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable ?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire ?

- » Mieux définir les besoins avant de passer une commande.
- » Considérer les offres comme si je payais personnellement !
- » Faire le bilan des commandes passées.
- » Réduire les coûts d'affranchissement (éviter l'utilisation systématique des enveloppes A4).
- » Rechercher sur le marché les produits de qualité équivalente qui protègent mieux l'environnement.

ENSEMBLE, POUR UN TRAVAIL SOLIDAIRE

Penser à l'autre

Définitions

Ensemble :

l'un avec l'autre, les uns avec les autres.

Travail solidaire :

partenariat entre collègues afin de remplir les objectifs fixés et de fournir un travail de qualité visant un meilleur service au public.

Accueil :

sans doute le moment le plus fort du service public. Le commencement de tout.

Gouvernance :

manière de gérer les affaires publiques en admettant la diversité des intervenants et en plaçant le citoyen au cœur du processus décisionnel.

*Penser à l'autre, c'est autant mettre le citoyen au cœur de nos pratiques administratives... que prendre en compte les contraintes de nos collègues. Et réciproquement. De la **qualité de l'accueil** (physique, téléphonique ou par courrier interposé) et de notre **comportement professionnel** dépend la réalité du service public. Un travail solidaire est le garant d'une approche durable du service public départemental. Ainsi, être solidaires entre nous favorise l'esprit d'équipe, ingrédient indispensable à une bonne **gouvernance**.*



» Rappel : les engagements de l'Agenda 21 départemental

D'une façon globale, **tous les engagements** de l'orientation «Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire» renvoient à ce volet. L'engagement **54 y renvoie précisément** - Améliorer l'accueil du public et développer les services de proximité : mettre en œuvre la charte du travail social.

■ AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Programmation 2005 : professionnaliser l'accueil téléphonique (former les agents et valoriser la fonction de standardiste, faire connaître et simplifier les possibilités de l'autocommutateur) ; améliorer et généraliser la signalétique dans les bâtiments départementaux ; améliorer la qualité de l'accueil physique des personnes : prévoir des places de stationnement suffisantes, rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, réaménager les espaces d'accueil du public (notamment en Maisons départementales des solidarités) pour les rendre plus conviviaux ; améliorer les horaires d'ouverture au public en actualisant les contrats de Direction ARTT.

■ RACCOURCIR LES DÉLAIS DE RÉPONSE

Programmation 2005 : améliorer le temps d'attente du public au téléphone (inférieur à 3 sonneries) et faire respecter les 4 niveaux hiérarchiques du projet d'administration dans le circuit des courriers.

■ FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA PROMOTION SOCIALE

Programmation 2005 : développer la formation professionnelle ; favoriser l'accueil des nouveaux collaborateurs, notamment les travailleurs handicapés ; développer le tutorat.

■ SE SENTIR CONCERNÉ PAR LES ENJEUX COLLECTIFS ET LE TRAVAIL DES AUTRES

Programmation 2005 : favoriser la formation et la participation transversale.

■ FAVORISER LA CONVIVIALITÉ

Programmation 2005 : favoriser la participation aux manifestations et dispositifs collectifs.

■ OFFRIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

Programmation 2005 : garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

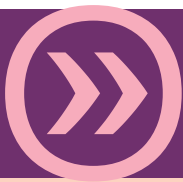




Aujourd'hui

- » Ai-je décliné mon identité ou mon service en répondant au téléphone ?
- » Ai-je actualisé mes coordonnées auprès des services qui les centralisent ?
- » Est-ce que j'aide les personnes qui semblent perdues sur mon lieu de travail ?
- » Ai-je attendu que mon collègue ait terminé sa conversation téléphonique avant de lui parler ?
- » Ai-je renseigné un interlocuteur téléphonique qui ne m'est pas destiné au lieu de le renvoyer au standard ? Ou intercepté l'appel de mon collègue en son absence ?
- » Ai-je pensé à transférer mon poste lorsque je m'absente ?
- » Ai-je rangé la salle de réunion que j'ai occupée ?
- » Lorsque je suis absent ou en formation, est-ce que je transmets les renseignements nécessaires à mes collègues pour suivre mes dossiers ?
- » Ai-je utilisé un vocabulaire compréhensible par tous ?
- » Ai-je remis en marche le matériel (par exemple, le photocopieur) que j'ai utilisé lorsqu'il tombe en panne ?
- » Ai-je remis de l'essence dans la voiture de service que j'ai utilisée ?
- » Ai-je consulté mes collègues avant de décider de mes périodes d'absence ?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable ?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire ?

- » Accueil
 - considérer l'accueil téléphonique et physique comme un véritable travail,
 - faciliter le travail du standard et de mes collègues de l'accueil,
 - contribuer à une meilleure prise en charge du public tant au téléphone que de visu.
- » Solidarités professionnelles
 - veiller à être compris,
 - respecter l'outil de travail commun,
 - avoir l'esprit d'équipe.

PARTICIPATION, TRANSVERSALITÉ, ÉVALUATION

Définitions

Gouvernance :

manière de gérer les affaires publiques en admettant la diversité des intervenants et en plaçant le citoyen au cœur du processus décisionnel.

Évaluation :

elle consiste à comparer les résultats obtenus par rapport à ceux recherchés.

C'est avant tout un outil d'aide à la décision.

Management participatif :

c'est une forme de gestion qui repose sur la participation du personnel à la définition et à la mise en œuvre des objectifs le concernant.

Gestion par projets :

elle permet de développer la transversalité entre les services et directions, nécessaire à la mise en œuvre d'un développement durable et solidaire.

*La participation est un des principes énoncés dans la **déclaration de Rio** en 1992 pour parvenir à un développement durable et solidaire.*

*La **participation des Essonniens** doit intervenir à toutes les étapes de la mise en place d'une politique départementale : lors de son élaboration, de sa mise en œuvre, de son **évaluation**. La **participation concerne aussi l'interne**. Il s'agit alors d'associer l'ensemble des agents départementaux à la mise en œuvre des politiques publiques.*



» Rappel : les engagements de l'Agenda 21 départemental

La participation des Essonniens aux politiques départementales est un levier fort pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21, dont l'orientation n°1 vise à «développer une citoyenneté garante du développement durable».

9 engagements y concourent : 1 - Installation de l'Observatoire participatif des engagements ; 2 - Création d'un Conseil départemental de la vie associative ; 3 - Développement des processus de participation dans les projets départementaux ; 4 - Mise en place des outils de concertation pour définir chaque politique publique départementale ; 5 - Construction d'un dispositif permanent de concertation et de participation de la jeunesse ; 6 - Création d'un observatoire participatif de l'environnement ; 10 - Construction sur le site Internet d'une rubrique et d'un forum consacrés au développement durable et à l'Agenda 21 départemental ; 64 - Création d'un Conseil départemental et participatif des déplacements ; 103 - Mise en place d'un dispositif d'observation de la ressource en eau potable.

■ RENFORCER LA PARTICIPATION DES ESSONNIENS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Programmation 2005 : recenser les processus de participation mis en œuvre par les services départementaux et généraliser les bonnes pratiques ; former les services à ces pratiques.

■ UNE HIÉRARCHIE BIEN COMPRISE QUI TIENT TOUTE SA PLACE ET JUSTE SA PLACE

Programmation 2005 : former les cadres départementaux à la prise de décision «efficace», à la délégation, et au management participatif.

■ DÉVELOPPER LA GESTION PAR PROJET

Programmation 2005 : mieux prendre en compte, formaliser et valoriser la participation des agents aux projets interservices, former les agents à la gestion de projet.

■ EVALUER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AU REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Programmation 2005 : mettre au point un référentiel du Développement durable et solidaire (DDS) pour évaluer les politiques et projets départementaux, développer des indicateurs de DDS pour en mesurer les effets.





Aujourd'hui

- » Ai-je bien identifié dès le départ, pour chaque projet initié, les interlocuteurs externes susceptibles d'apporter leur point de vue (experts, partenaires institutionnels, bénéficiaires finaux du projet, etc.) ?
- » Ai-je bien associé ces interlocuteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet (par la mise en place d'un comité de suivi ou de pilotage partenarial, par des enquêtes...)?
- » Ai-je associé ces interlocuteurs à l'évaluation du projet (par des questionnaires de satisfaction...)?
- » Ai-je identifié les collègues et autres services départementaux susceptibles d'être associés aux projets que je pilote ?
- » Ai-je assuré un bon partage de l'information et une participation active de mes collègues aux réunions (transmission à l'avance du projet d'ordre du jour et sollicitation de l'équipe pour le compléter, conduite de réunion favorisant la prise de parole de chacun, etc.) ?
- » Suis-je acteur des démarches internes de participation qui me sont proposées en exprimant mon point de vue, en recueillant l'avis de mes collègues sur les sujets traités et en faisant la synthèse ?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable ?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire ?

- » Prévoir la participation des populations aux projets dont je suis chargé.
- » Favoriser la participation en interne.
- » Favoriser la transversalité en associant aux projets l'ensemble des services concernés.
- » Participer aux projets.

CIRCULATION DE L'INFORMATION

Définitions

Informier :

donner une forme, concevoir intellectuellement, pour diffuser à tous.

Communiquer :

mettre en commun, diffuser une information d'un émetteur à un récepteur définis. Et donc partager.

Archiver :

recueillir, classer conserver pour retrouver tous les documents.

■ AMÉLIORER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION EN INTERNE

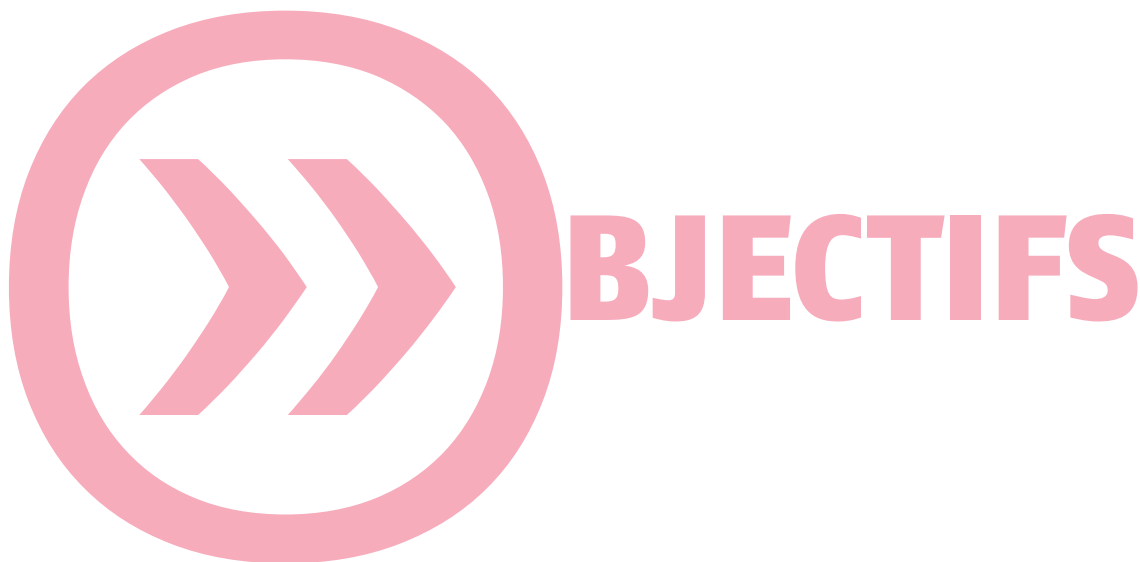
Programme 2005 : favoriser l'accès à Groupwise et à Internet pour tous les agents ; simplifier la diffusion d'informations sur Egram, créer des lieux de travail coopératif en ligne (forums de discussion, espaces professionnels...).

■ DÉMATÉRIALISER LES PROCÉDURES

Programme 2005 : rédiger, rendre lisibles et accessibles toutes les procédures via Egram ; repenser tous les circuits de diffusion des notes et des éditions pour réduire les éditions papier ; privilégier la diffusion électronique des documents ; rendre accessible sur Egram tous les formulaires internes et permettre de les remplir en ligne.

■ FAIRE LA CHASSE À LA BUREAUCRATIE

Programme 2005 : repenser les sous-couverts et les délégations de signature pour réduire le nombre d'échelons hiérarchiques.





Aujourd'hui

- » Quelqu'un de confiance connaît-il mes mots de passe électroniques ?
- » Quelqu'un de confiance a-t-il accès en direct à mon agenda électronique ?
- » Ai-je vérifié mon information avant de la transmettre ?
- » Mon mode de classement est-il rationnel et compréhensible par mes collègues ?
- » Est-ce que je stocke les informations utiles sur un répertoire accessible à mes collègues ?

**Vous êtes peut-être un acteur du développement durable ?
Faites partager vos bonnes pratiques à vos collègues.**



Comment faire ?

- » Utiliser les techniques de communication électronique.
- » Transmettre l'information à tous ceux qui doivent être informés... et seulement à eux.
- » Classer, archiver mes données.
- » Gérer mes accès informatiques.
- » Privilégier l'archivage partagé.
- » Chercher sur Egram les réponses à mes interrogations.
- » Savoir perdre chaque jour le temps utile à mon information et à celles des autres.
- » Rédiger et diffuser les relevés de décision de toutes les réunions.

Sites utiles concernant le développement durable

Organisations internationales

www.forumsocialmundial.org.br

Le Forum social mondial est un espace de rencontres créé il y a 5 ans et destiné à approfondir le débat démocratique, la formulation de propositions, l'échange d'expériences entre les associations et mouvements de la société civile.

www.bcn.es/observatori

L'Observatoire international de la démocratie représentative, créé en novembre 2001, est une structure regroupant des collectivités locales d'Europe et d'Amérique latine pour échanger et développer des expériences en matière de démocratie participative.

www.sommetjohannesburg.org

Le site portail vise à organiser le débat en langue française et faire connaître les contributions et les réflexions des pays francophones issues du Sommet Mondial du développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en septembre 2002.

www.unep.org/french

Créé en 1972, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies.

www.europa.eu.int/pol/env/index_fr.htm

«EUROPA» est le site portail de l'Union européenne. Il permet de suivre l'actualité de l'Union européenne et d'obtenir de l'information de base sur l'intégration européenne en matière de développement durable, déchets, nuisances sonores, pollutions atmosphérique, eau...

www.c3ed.uvsq.fr/RESEAU

Le Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (le C3ED) organise un réseau européen rassemblant chercheurs et décideurs sur le thème du «Développement Durable».

France

www.environnement.gouv.fr

Le site du ministère de l'écologie et du développement durable.

www.comite21.org

Comité 21 est créé en 1994 pour concrétiser les engagements français au sommet de la Terre de Rio de 1992 en accompagnant, identifiant et valorisant les bonnes pratiques.

www.agora21.org

Agora 21 est né du constat de l'insuffisance sur Internet de l'information francophone sur le développement durable. Ce site vise à faciliter les échanges entre les acteurs et l'intégration des données en matière de développement durable.

www.cerdd.org

Créé en 2001, le Centre ressource du développement durable (CERDD) vise à faciliter l'accessibilité des recherches, des pratiques et des intervenants en matière de développement durable.

www.rare.asso.fr

Réseau des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement. Créées avec le soutien des Conseils régionaux, les agences interviennent en matière de gestion de l'énergie, de valorisation des ressources naturelles et des déchets, dans une optique de développement durable.

www.arenidf.org

En Ile-de-France, l'agence faisant partie du réseau RARE est créée en 1994 : c'est l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE).

www.ademe.fr

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie créée en 1991 est un établissement public de l'Etat. Elle a pour mission de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

www.etd.asso.fr

L'association ETD, entreprises territoires et développement, œuvre depuis 1989 dans le champ du développement local avec le soutien de la DATAR.

Associations

www.assohqe.org

Créée en 1996, l'association HQE (Haute qualité environnementale) regroupe les acteurs du bâtiment dans le but de développer la qualité environnementale des bâtiments de manière concertée.

www.association4d.org

4D est une association créée en 1993 suite au Sommet de la Terre de Rio pour promouvoir, capitaliser et faire connaître les expériences de développement durable en France et à l'étranger.

www.artisansdumonde.org

Créée en 1974, Artisans du Monde est une association de solidarité internationale qui travaille à l'instauration d'échanges commerciaux plus justes entre les pays du Nord et du Sud : le commerce équitable.

www.fne.asso.fr

Créée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976, France nature environnement rassemble plus de 3 000 associations nationales, régionales, départementales ou locales réparties sur l'ensemble du territoire qui agissent pour la protection de la nature et de l'environnement.

www.greenpeace.fr

Greenpeace est une organisation à but non lucratif présente dans 40 pays. Cette organisation existe depuis 1971 et s'occupe avant tout des problèmes écologiques.

www.maxhavelaar.com.fr

Max Havelaar est une organisation qui gère un label du commerce équitable, créé en 1988.

www.wwf.fr

Créée en 1973, WWF compte plus de 4,7 millions de membres à travers le monde et dispose d'un réseau opérationnel dans 96 pays. Reconnue d'utilité publique, elle agit pour sensibiliser l'opinion publique en faveur de l'environnement.

www.planete-nature.org

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a été créée en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996. La Fondation a pour but de développer l'éducation à l'environnement.

Ce guide a été élaboré grâce aux 400 propositions de bonnes pratiques faites dans le cadre du jeu concours Agenda 21 en mai 2003, à la participation de plus de 200 agents aux différents groupes de travail en 2003-2004 et aux 150 réponses au questionnaire paru dans Tangram du mois d'octobre 2004. Merci à toutes et à tous.

N'oublions pas que ce guide ne prendra tout son sens que grâce à votre participation active à sa mise en œuvre.

**Pour toute information,
vous pouvez contacter
la Délégation au développement durable et solidaire,
Isabelle THIROUIN au 01 60 91 94 41
ou Elodie VAXELAIRE au 01 60 91 92 13**